

1940-1944.

Des Juifs « libres » travaillent pour

l'armée allemande. Un scandale ?

Cet article pose une question majeure sur le comportement des hommes dans des situations extrêmes où leur survie est en jeu. Où se situe la limite entre l'acceptable et la collaboration, la collusion voire la trahison ? Elle se pose avec gravité pour ces Juifs « en semi-liberté » qui travaillent pour les Allemands.

Marc-André Charguéraud

Fin 1941, en URSS, les Einsatzgruppen, ces commandos de la mort, ont déjà assassiné par balles plus de 500 000 Juifs.[1] Ce massacre n'empêche pas Reinhardt Heydrich, le tout puissant chef des services de sécurité du Reich, de confirmer le 10 janvier 1942 à un groupe d'industriels et de représentants de l'armée allemande que les Juifs qui occupent un emploi essentiel dans l'industrie allemande ne seront pas déportés. [2]

Au printemps 1942, pressé par le manque d'ouvriers, Fritz Saukel, responsable de la main d'œuvre à Berlin, se démène pour transférer en Allemagne des centaines de milliers de jeunes travailleurs français. Des dizaines de milliers de Juifs travaillent dans les usines d'armement. A Berlin ils sont plus de 15 000.[3] Leur sursis est de courte durée. A l'automne 1942, Hitler en personne ordonne que tous ces Juifs soient renvoyés de l'industrie d'armement et déportés [4] Peu importe au Führer que la main d'œuvre qualifiée juive manque pour faire face aux besoins urgents d'une armée en difficulté en URSS. Aussi aberrant que cela puisse paraître, Hitler met l'exécution « de la solution finale » en priorité absolue sur la production d'équipements destinés à ses troupes engagées dans des combats décisifs. Cette politique illogique et simplement inconcevable a aussi été appliquée plus ou moins rapidement dans les pays occupés.

En France, une partie du prolétariat de Juifs étrangers travaille pour les Allemands. Ils sont 3000 en 1942 à posséder à ce titre un laissez-passer les protégeant de la déportation.[5] Ce sont des ouvriers et des artisans fourreurs, tailleurs, actifs dans la fabrication de gants, de canadiennes, de vêtements si utiles pour les soldats allemands sur le front russe. « Une honte de travailler pour la machine de guerre de Hitler », titre *Unzer Wort*, la publication communiste en Yiddish le 6 décembre 1941. Comment un Juif peut-il travailler pour une machine qui le détruit ? s'interroge le journal. Il demande que ces travailleurs passent à l'action : « Personne ne doit volontairement travailler pour eux (les Allemands) ; ceux qui y sont forcés doivent saboter la production, travailler lentement, tout utiliser pour contrecarrer les exigences des fascistes ». [6] La section juive de la Main d'œuvre Immigrée (MOI) intervient. Les appels au boycott et au sabotage se révélant insuffisants, cette

organisation affiliée au parti communiste organise des grèves, met le feu à des ateliers, moleste les ouvriers.[7]

Pourquoi cet ostracisme pour une contribution à l'effort de guerre du Reich qui reste très modeste, alors que 850 000 Français travaillent directement pour les Allemands en France et que 40 à 50% de la production de l'industrie française est exportée vers l'Allemagne, pratiquement sans incident ? [8] Forcer un de ces travailleurs « à cesser le travail, c'est réclamer purement et simplement son suicide social », écrit l'historienne Annette Wieviorka.[9] Les Allemands vont se charger de ce « suicide social » en vidant la plupart des ateliers de leurs Juifs au printemps 1943 et en les déportant.[10]

L'exemption n'a duré qu'un peu moins de deux années pour ces ouvriers misérables, incapables de survivre autrement. Avec un délai de quelques mois, la haine implacable du Führer contre les Juifs s'est imposée une fois de plus. Une incohérence absolue, car comme l'écrit l'historien André Kaspi : « Les Allemands redoutent de perdre cette main d'œuvre juive à tel point qu'ils vont jusqu'à imaginer de faire sortir du camp de Drancy des internés qui remplaceraient les grévistes ».[11]

On trouve une situation analogue en Belgique. A Bruxelles, des centaines d'ouvriers juifs dans la misère confectionnent des vestes et des gants de fourrure pour les soldats allemands. Ils jouissent de cartes spéciales avec la mention « Juif utile » qui les protège des arrestations de la Gestapo. [12] « Il fallut attendre jusqu'au moment où des partisans armés juifs abattent en plein jour un de ces « traîtres » pour que les autres cessent leurs activités ». [13] On compte aussi quelques centaines d'ouvriers protégés un certain temps dans les ateliers juifs de la firme Lustra travaillant pour l'armée allemande. [14]

Le problème prend une tout autre ampleur aux Pays-Bas. Le 2 septembre 1942, Seyss-Inquart, le commissaire du Reich en Hollande, décide que tous les travailleurs juifs qualifiés offrant un service utile à la Wehrmacht ou à l'effort de guerre allemand doivent être épargnés. » [15] Ils sont alors 5 500 « Munitions Jews » à l'abri de la déportation. [16] La majorité est employée dans les usines Hollandia pour l'équipement de l'Afrika-Korps du maréchal Rommel. En mai 1943, Himmler, le Reichsführer-SS, prend le pas sur les militaires et met fin à ces activités. Tous ces travailleurs juifs sont envoyés à Westerbork, le camp hollandais de transit vers les camps de la mort. [17]

Sur 3 400 ouvriers de l'industrie diamantaire, 2 100 sont juifs. Ils sont hautement qualifiés et très difficiles à remplacer rapidement. Les Allemands étant à court de diamants taillés et de diamants industriels, ces « Diamond Jews » sont protégés. [18] Mais, dès le printemps 1943, un certain nombre sont arrêtés, envoyés dans le camp de transit de Westerbork ou déportés directement. En décembre 1944, les derniers « Diamond Jews » sont envoyés au camp de Sachsenhausen près de Berlin. [19]

Seuls des ateliers juifs travaillant pour le service de l'habillement de l'armée allemande sont maintenus jusqu'à la fin de la guerre. Même les équipes de service

extérieur de la police nazie, traquant les Juifs, ne seront pas autorisées à s'emparer de ces travailleurs juifs.[20] Contrairement à leurs homologues français et belges, ces ouvriers échapperont à la déportation. Il n'en reste pas moins qu'en avril 1943 75% des classes laborieuses hollandaises juives avaient été envoyées à la mort, 59% des classes moyennes et 43% des classes supérieures. [21]

Cet article pose une question majeure sur le comportement des hommes dans des situations extrêmes où leur survie est en jeu. Où se situe la limite de l'acceptable entre la collaboration, la collusion et la trahison ? Elle s'est posée pour des hommes et des femmes enfermés dans des ghettos, prisonniers dans des camps de travail ou en sursis dans des camps de la mort. Elle se pose avec tout autant de gravité pour ces Juifs « en semi- liberté ». Qu'aurions-nous décidé si nous avions été à leur